

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté du Maire 2025-129-A en date du 14 octobre 2025 ,
il sera procédé à une enquête publique unique portant sur

le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de RUY-MONTCEAU, du lundi 3 novembre 2025 à 9h00 au mercredi 3 décembre 2025 à 12h30 .

Le projet de modification n° 2 du PLU a pour objet de :

- Reclasser une partie du secteur des balcons de la Ratelle de Uc à AU ;
- Inscrire une protection sur un élément naturel remarquable du paysage ;
- Définir un nouveau secteur d'OAP n° 8 en entrée Est du centre de Montceau ;
- Permettre la mise en œuvre du contrat de mixité sociale II (2023-2025), en ajustant les servitudes de mixité sociale ;
- Inscrire deux emplacements réservés à Montceau pour l'extension des équipements publics ;
- Apporter des évolutions ponctuelles au règlement écrit, en particulier en lien avec la création de l'OAP n° 8.

Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Jacques GARNIER, avec en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Alain MONTEIL. Toute information relative à l'enquête publique pourra être demandée à Monsieur le Maire de RUY-MONTCEAU.

Pendant la durée de l'enquête :

⇒ **Le public pourra consulter le dossier d'enquête** comprenant notamment le projet de modification n° 2 du PLU, ainsi que les avis émis sur le projet de PLU par le représentant de l'Etat et les personnes publiques associées :

- * En mairie, siège de l'enquête : Mairie de RUY-MONTCEAU, 495 Rue de la Salière, 38300 RUY-MONTCEAU, aux jours et heures suivants, du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30. A noter, la mairie sera ouverte exceptionnellement pour la permanence du Commissaire-enquêteur le jeudi 27 novembre de 16h à 19h.
- * Sur le site internet <https://www.ruy-montceau.fr/page/enquetes-publiques>.

Un poste informatique avec accès gratuit au dossier est mis à la disposition du public en Mairie de RUY-MONTCEAU, aux jours et heures énoncés ci-dessus.

⇒ **Les avis, observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressés au commissaire enquêteur :**

- * Dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de RUY-MONTCEAU,
- * Par correspondance en mairie de RUY-MONTCEAU,
- * Par messagerie électronique à l'adresse : consultations@ruy-montceau.fr .

Dans les meilleurs délais, ils seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête dans le registre papier pour les courriers reçus en Mairie et consultables sur le site internet <https://www.ruy-montceau.fr/page/enquetes-publiques> pour ceux reçus par courriel.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de RUY-MONTCEAU pour recevoir ses observations les :

- * Vendredi 21 novembre de 7h30 à 10h30
- * Jeudi 27 novembre de 16h à 19h
- * Mercredi 3 décembre de 9h à 12h.

Le projet de modification n° 2 du PLU de la commune de RUY-MONTCEAU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au regard de la décision de l'autorité environnementale en date du 2 octobre 2025 se rapportant à la demande d'examen au cas par cas. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie de RUY-MONTCEAU et sur le site internet <https://www.ruy-montceau.fr/page/enquetes-publiques> dans le dossier d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de RUY-MONTCEAU, à la Préfecture de l'Isère et sur le site internet <https://www.ruy-montceau.fr/page/enquetes-publiques>